

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 011-401/11/CC

■ Approbation d'affectation de l'autorisation de programme pour la réalisation du barrage à sédiments de la Montade entre Plan-de-Cuques et Marseille - 13^{ème} arrondissement.

DEASRVS 11/6630/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le quartier de la Grave, dans le treizième arrondissement de Marseille, à la limite intercommunale avec Plan-de-Cuques, connaît une urbanisation croissante. Sa sensibilité aux inondations récurrentes du ruisseau de la Grave s'est donc également accrue. Les débordements en question sont aggravés par les transports solides issus de l'amont du bassin versant. En effet, les éléments charriés tendent à obstruer le lit du ruisseau et à boucher les passages sous voiries. Ces phénomènes affectent également la Commune de Plan-de-Cuques dans le secteur de la Montade, sur la partie amont du bassin versant de la Grave.

Les premières études hydrauliques montrent la nécessité de réaliser un barrage à sédiments sur le cours amont du ruisseau de la Grave, au débouché de la partie naturelle du vallon dit de la Montade. Cet ouvrage est destiné à piéger les transports solides, tout en permettant l'écoulement des eaux. Son volume est estimé à 4 000 m³. Compte tenu du contexte hydraulique du site, il est nécessaire de réaliser cette opération concomitamment à la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins, dans le treizième arrondissement de Marseille, pour laquelle une mission de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

L'emprise de l'ouvrage est située à cheval sur le territoire des deux communes qui se sont donc rapprochées pour réaliser conjointement le barrage à sédiments. Une convention est en cours de finalisation entre les deux communes pour arrêter les modalités techniques et financières incombant aux parties.

Par la délibération 09/72 du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal de Plan-de-Cuques a approuvé la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération à la Ville de Marseille et autorisé Monsieur le Maire de Plan-de-Cuques à signer tout document relatif à cette délégation.

Par la délibération 11/0249/DEVD du 4 avril 2011, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé le projet de convention et autorisé Monsieur le Maire de Marseille à le signer. Il a également affecté une autorisation de programme à l'opération.

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

Au titre de la convention de gestion n°04/1237, la Ville de Marseille confie la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le Conseil de Communauté a approuvé, par la délibération AGER 035-200/11/CC du 28 mars 2011, la création d'une autorisation de programme spécifique pour le barrage à sédiments de la Montade, pour un montant de 1 400 000 euros. Il convient désormais d'affecter une autorisation de programme permettant de réaliser l'opération en question.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

- Partie Délibéré

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Convention n°04/1237, déposée en Préfecture le 19 août 2004, relative à la Gestion du Service des Eaux Pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'affecter l'autorisation de programme pour la réalisation du barrage à sédiments de la Montade, à la limite intercommunale entre Plan-de-Cuques et Marseille – 13^{ème} arrondissement ;
- Qu'il est nécessaire que la dite opération soit réalisée concomitamment à la desserte pluvial des quartiers de la Grave et des Médecins dans le treizième arrondissement de Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme pour la réalisation du barrage à sédiments de la Montade, à la limite intercommunale entre Plan-de-Cuques et Marseille – 13^{ème} arrondissement, pour un montant de 1 400 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général 2011 et suivants, sous politique F180, nature 458 101 – Opération n°2011/00018.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Année 2011 : 100 000 euros
Année 2012 : 50 000 euros
Année 2013 : 50 000 euros
Année 2014 : 300 000 euros
Année 2015 : 900 000 euros

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI